

## Concours

### L'Echo des Jeunes Pros : règlement du concours

**Dans l'optique de renforcer les liens indispensables entre le monde de l'éducation et les professionnels, les titres "L'Officiel des transporteurs" et "Supply Chain Magazine", leaders de la presse professionnelle des secteurs et métiers du transport, de la logistique et de la supply chain, donnent la parole aux futurs professionnels de la filière.**

À travers un concours organisé par les deux journaux en partenariat avec l'AETL, association réunissant les étudiants du transport et de la logistique, la nouvelle génération aura l'opportunité d'exprimer sa vision du secteur de demain et de présenter un projet d'équipe au sein de nos publications papiers et numériques. Quoi de plus pertinent comme exercice pédagogique pour l'enseignant et la classe que de développer et de présenter un projet avec professionnalisme et concision devant des professionnels du secteur ? Ce concours sera aussi l'occasion pour les écoles, universités et organismes de formation de démontrer comment leurs programmes s'adaptent aux nouveaux besoins en compétences des entreprises. Il se veut ainsi fédérateur en intégrant les futurs diplômés à la communauté des professionnels du secteur et leur donner la perspective d'une passerelle vers l'emploi.

"L'Écho des Jeunes Pros", titre officiel du jeu concours doté, se décline comme suit :

#### 1. Objet

Les titres de presse professionnelle *L'Officiel des Transporteurs et Supply Chain Magazine*, édités par la société Supply Chain Media en partenariat avec l'AETL, organisent un concours des meilleurs projets pédagogiques de classe réalisés par des élèves et/ou étudiants en Transport, Logistique et Supply Chain. Les thèmes de ces projets pédagogiques de classe devront traiter des problématiques actuelles et futures de l'écosystème des entreprises de transport, logistique et/ou de la supply chain.

Le concours s'articule autour d'une première sélection en région sur cinq zones géographiques, sous la coordination des représentations régionales de l'AETL. Les candidats seront regroupés comme suit :

- 1 : Région Île-de-France.
- 2 : Région Nord-Ouest (Bretagne, Centre-Val de Loire, Normandie, Pays de la Loire)
- 3 : Région Nord-Est : Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est et Hauts-de-France.
- 4 : Région Sud-Est : Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Occitanie Secteur Est et Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- 5 : Région Sud-Ouest : Nouvelle-Aquitaine et Occitanie Secteur Ouest.

Le concours national regroupera ensuite tous les lauréats régionaux qui auront à soutenir leur projet en visio et répondre aux questions du jury national composé de professionnels du secteur.

Pour chacune des deux catégories définies, « Génération Bachelor » et « Génération Master Plus », le meilleur projet régional sera récompensé et publié dans « L'Officiel des transporteurs » et « Supply Chain Magazine » dans la période de janvier à mai 2021.

Les fiches de synthèse de tous les projets en compétition qui auront été validées par les jurys régionaux seront diffusées au travers des sites internet des deux titres dans une rubrique spécifique intitulée « L'Echo des Jeunes Pros ».

#### 2. Projets éligibles

Les classes qui candidatent doivent suivre un cursus de BAC+2 ou plus en France métropolitaine en spécialité Transport et/ou Supply Chain.

Le concours se compose de 2 catégories :

1 - « Génération Bachelor » : BAC+2 & BAC+3

2 - « Génération Master Plus » : M1 & M2 & MS & MSc & MBA

Les classes devront respecter également les conditions d'inscription précisées au paragraphe 3.

### **3. Conditions d'inscription**

La classe qui candidatera devra être abonnée à l'offre duo « L'Officiel des Transporteurs » / « Supply Chain Magazine » (conférer annexe 1).

Elle devra, pour que sa candidature soit conforme, respecter les formes et délais requis et détaillés au paragraphe 4.

Une classe peut présenter plusieurs dossiers correspondants à différents projets présentés par des groupes d'élèves.

Les participants autorisent la publication de leurs travaux et renoncent à leur droit à l'image.

### **4. Comment participer ?**

Un responsable de projet (un professeur, un délégué d'élèves...) devra faire parvenir au jury de sa région par e-mail :

A) Une fiche d'inscription dûment remplie selon modèle joint (conférer annexe 2)

B) Un fichier comportant le projet présenté (maximum 15 pages, police Arial, caractère 12) et annexes au format Word ainsi que :

- Un fichier de 3500 signes typographiques (soit 3 500 caractères, espaces compris) qui doit résumer l'essentiel du projet et a vocation à être publié dans « L'Echo des Jeunes Pro » après validation du jury
- Une à deux photographies, une de la classe ou du groupe d'élèves (obligatoire), et une illustrant le projet (format JPEG, 1Mo minimum)
- Le lien d'une vidéo (optionnel) qui résume le projet (posté sur YouTube, durée 1,5 minute maximum)

C) Une autorisation de droit à l'image pour la classe (conférer annexe 3)

D) Une autorisation de publication (conférer annexe 4)

Les dossiers incomplets ou arrivés hors délai ne seront pas retenus.

### **5. Calendrier**

- À partir du 15 septembre : promotion du concours et appel à candidatures
- Du 15 novembre 2020 au 15 janvier 2021 : réception des dossiers par e-mail à [concours@echodesjeunespro.com](mailto:concours@echodesjeunespro.com)
- 28 février 2021 : sélection des 2 lauréats (1 par catégorie) dans chaque région
- 1er mars 2021 : information par les jurys régionaux de l'AETL aux lauréats du dossier qui participera au concours national et des dossiers régionaux qui seront publiés.
- 8/9 avril 2021 : présentation, au Grand Jury national, en visio, des projets régionaux lauréats
- 9 avril 2021 : délibération Grand Jury national
- Courant mai 2021 : remise des prix

### **6. Fonctionnement du jury**

Les dossiers sont évalués au niveau régional par un jury composé de professeurs et de professionnels déterminé par l'AETL et dont la composition sera publiée sur nos sites internet.

Les jurys régionaux sélectionneront la meilleure restitution dans chaque catégorie.

Le jury national est composé d'experts, de dirigeants professionnels, d'enseignants/chercheurs et institutionnels dans le domaine du transport, de la logistique et de la supply chain et d'un représentant de chaque rédaction des titres organisateurs.

Le jury national évaluera les projets de classes nominées lors de leur soutenance de 20 minutes par visioconférence.

Les membres du jury sont astreints à une stricte confidentialité pour toutes les informations contenues dans les documents qu'ils évaluent.

## 7. Critères d'évaluation

L'évaluation de ces projets pédagogiques s'établira selon les critères suivants, de façon homogène.

Champ d'application	Critères d'évaluation	Barème	Régional	National
Présentation générale et respect des règles académiques	Présentation esthétique du document	/1	/5	/5
	Qualité de l'orthographe, syntaxe, clarté	/1		
	Pertinence et cohérence : plan, table des matières, annexe, respect de la pagination et du nombre de pages	/1		
	Pertinence des tableaux, graphiques et commentaires	/1		
	Pertinence des sources bibliographiques et documentaires	/1		
Problématique	Qualité de l'énonciation de la problématique et présentation du thème traité en termes stratégiques	/5	/5	/5
Démarche méthodologique et traitement professionnel du sujet. Utilisation des concepts, choix des hypothèses de travail. Pertinence de ou des applications, et de la démonstration professionnelle	Présentation des enjeux stratégiques sous les différents angles concernant l'entreprise et/ou le secteur concerné	/5	/30	/30
	Présentation des concepts, théories, outils sur lesquels s'appuient la ou les analyses	/5		
	Pertinence des recommandations stratégiques, en particulier celles relatives à la "chaîne logistique globale"	/10		
	Démarche méthodologique : pertinence de la formulation et de la vérification des hypothèses	/5		
	Perspectives de l'étude et utilité pour l'entreprise	/5		
Fiches de synthèse	Qualité de la présentation du champ de l'étude, de la problématique traitée et des solutions proposées	/20	/20	/20
Vidéo	Qualité de la présentation, pertinence de l'adaptation en vidéo	/20		/20
Soutenance	. Conception et contenu de la soutenance . Pertinence et maîtrise des supports utilisés	/20		/20
	<b>TOTAL</b> <b>Note sur 20</b>		<b>/60</b> <b>/20</b>	<b>/100</b> <b>/20</b>

Le prix du jury récompense un travail qui démontre une forte contribution à nos activités métiers et/ou entreprises.

## 8. Prix et modalité de remise des prix

Un prix à vocation pédagogique et à destination de la classe ou du groupe d'élèves sera remis aux 3 meilleurs projets nationaux des 2 catégories concourant.

Les prix sont :

Pour les deux catégories, « Génération Bachelor » et « Génération Master Plus » : Visites de sites industriels remarquables en France (prise en charge des frais de déplacement). Les prix définis seront adaptés en fonction des conditions sanitaires du moment.

Les gagnants seront prévenus par courriel.

Les gagnants devront se rendre disponibles à partir de mai 2021 pour bénéficier de leur prix.

## 9. Modalités de modification ou d'annulation du présent concours

Les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances venaient à l'exiger, de modifier voire d'annuler le présent concours sans que leurs responsabilités puissent être engagées à quelque titre que ce soit.

## **10. Publication du règlement**

Ce règlement est librement accessible sur les sites Internet des organisateurs : [www.aetl.eu](http://www.aetl.eu) ; [www.actu-transport-logistique.fr](http://www.actu-transport-logistique.fr) ; [www.supplychainmagazine.fr](http://www.supplychainmagazine.fr)

Il sera également transmis à toute personne en faisant la demande par voie électronique à : [concours@echodesjeunespro.com](mailto:concours@echodesjeunespro.com)

## **11. Protection des données**

Les informations du dossier d'inscription sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à l'organisation et au suivi du concours L'Écho des jeunes pros. Les destinataires des données sont Supply Chain Magazine et l'AETL. En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent auprès de la direction commerciale de la société Supply Chain Magazine.

Annexes :

- 1- Bon d'abonnement à l'offre duo
- 2- Fiche d'inscription
- 3- Autorisation de publication